

Sujet : [INTERNET] Centrale solaire La Tastere

De : Joshua Person <jperson123@gmail.com>

Date : 30/11/2020 23:27

Pour : pref-lasauvetat@gers.gouv.fr

A l'attention de M. Contessi.

— Pièces jointes : —

Nature_final.pdf

1,1 Mo

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202



LA TASTERE : VOLET NATURE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT

30/11/2020

INTRODUCTION

Au début du quelques 135 pages de la très jolie publication qui présente le PLAN DE PAYSAGE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE, en page deux et trois, on trouve des photos de La Sauvetat choisies, on imagine, de montrer le paysage typique et très estimé et sollicité du Lomagne. Ce paysage forme partie d'un patrimoine qui a attiré les gens à la retraite, français et étrangers qui a son essor apporte beaucoup de prospérité à un Département traditionnellement pas très riche.

La carrière de la Tastère se trouve dans la partie sud/sud-ouest de La Lomagne dans la commune de La Sauvetat, un village du Pays de Gaure.

Ce pays forme un vaste territoire vallonné où les covisibilités sont nombreuses et lointaines. C'est aussi caractérisé par une couverture très faible des arbres. Avec 8,46 % de boisement, la Lomagne compte peu de massifs boisés. L'essentiel de la forêt Lomagnole est privée, à l'exception de la petite forêt domaniale d'Armagnac sur les communes de Lectoure et de Castéra-Lectourois, Seulement 8221ha ou 12% du superficie de La Lomagne est arborée. Le Gers est déjà le département le moins boisé de tous le sud-ouest de la France (c. 14%). Il faut, alors, des bonnes raisons pour couper des arbres.

Mais on peut éviter le contentieux avec un choix de langue appropriée. Si on appelle un terrain une 'friche' tout va s'arranger. C'est ce qu'on a ici. On a parlé avec des agriculteurs ici et on réalise très vite que beaucoup entre eux ont des yeux que pour l'exploitation de la terre. Et ce le cas avec la carrière de la Tastère. Ou on voit un bois en développement ; ils voient 'une friche' qui doit être exploité.

Il faut se souvenir qu'une 'friche' n'a aucun sens juridique. En fait la définition souligne que c'est un terrain qui était utilisé dans le passé pour une activité, mais qui est fini. Une friche industrielle était dans le passé, pour exemple, une usine ou une carrière. C'est le cas de la carrière de la Tastère. Mais il faut se souvenir aussi que la carrière est de récent date est que c'était terrain agricole il y a 30ans. Les choses changent avec le temps.

Ce qu'on voit quand on regarde le paysage du Gers et ce petit coin de La Lomagne n'est pas un paysage pérenne, mais un paysage en développement. Et on voit très bien que c'est un paysage qui est en train de perdre ces quelques espaces boisés. Les bois vieillissent et leurs marges sont grignotés par la tronçonneuse et les machines agricoles. On ne voit pas, dans cette commune, d'espaces ou les bois forment pour remplacer ce qu'est inévitablement perdu. Sauf sur la carrière ou on voit très clairement une espace naturelle en voie d'établissement.

Pour l'avenir du paysage du Pays de Gaure Le Communauté des communes de La Lomagne a pointé le doigt sur la nécessité de préserver des arbres : 'DES ENJEUX : L'arbre : une place à préserver dans le paysage' P. 128 dans PLAN DE PAYSAGE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE

BIODIVERSITE

A. LES OBSTACLES A NOTRE PROPRE VERIFICATION

En cherchant à donner nos avis sur l'effet de l'implantation d'une centrale solaire dans la carrière de la Tastère, nous nous sommes trouvés confrontés à des obstacles qui ont rendu notre tâche très difficile. Pour vérifier les avis de l'expertise écologique conduite par Altifaune et payée par Valeco nous aurions voulu faire appel à d'autres experts. Mais ça n'a pas été possible en raison :

- Du manque de préavis et de consultation : nous revenons toujours à ce problème. L'entreprise Valeco ne s'est pas dérangée pour rencontrer les habitants de La Taste, pour tenir une réunion publique ou faire circuler l'information à La Sauvetat. La Mairie a de toute évidence choisi de diffuser le moins d'information possible: pas de visites aux riverains, pas de circulaires, un affichage de l'avis à la mairie le plus bref possible, des réponses au comité de la CDNPS faisant fi des intérêts des riverains et minimisant la visibilité des panneaux. En fait, la première chose que nous avons vue sont les pancartes orange à l'entrée de la carrière et sur la route de Fleurance. En conséquence nous avons été pris de court et n'avons pu nous tourner vers les experts.
- De plus la durée de l'enquête publique coïncide juste avec la période du deuxième confinement. Nous avons demandé un report de l'enquête, en prenant compte des difficultés que nous avons eues à trouver des experts, à nous réunir, à visiter des sites comparables, etc. En réponse on a reçu l'assurance que les mesures sanitaires seraient respectées, un rituel très peu convaincant vu que le taux de mortalité dans le Gers de la deuxième vague excède celui de la première vague de 15%. En même temps la mairie est restée fermée plus souvent qu'en temps normal et le système de dématérialisation n'a pas été bien pensé en amont et n'analyse pas les enjeux informatiques nécessaires dans un système de consultation publique moderne. Hormis les mesures sanitaires les autorités n'ont pas pris la mesure des obstacles que le public aurait à surmonter pour contribuer positivement à cette enquête dans cette période d'urgence sanitaire, pour consulter les propriétaires du site ou obtenir leur permission de pénétrer dans le site pour observer la faune et la flore.
- Le site est privé : évidemment ce n'est pas vraiment pratique de demander la permission aux propriétaires d'entrer sur le site pour observer la faune et la flore.

B. CE QU'ON A VU

Nous nous sommes limités à des promenades le long du Chemin de la Hune qui borde la carrière. Faire un état des lieux de la superficie du site de la carrière pour notre compte pour recenser les populations d'insectes, d'amphibiens ou de mammifères ne nous a pas été possible.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

Pourtant on pouvait observer les oiseaux pendant une période. Voici une liste des oiseaux les plus présents :

Les Rapaces	Quelques autres espèces
Bondrée apivore	Huppe
Circaète Jean-le-Blanc	Pic vert
Busard Saint-Martin	Pic épeiche
Aigle botté	Pic épeichette
Faucon émerillon	Loriot d'Europe
Faucon crécerelle	
Elanion blanc	

La présence de ces espèces montre qu'il y a un réservoir de biodiversité et des endroits tranquilles où la nature peut se développer. Nous avons vu des espèces exceptionnelles autour de la carrière. Pendant la période de confinement nous avons vu très souvent :

- Les Elanions blancs
- Les Busards Saint Martin

Les Elanions Blancs sont arrivés ici il y a quelques années et ils sont devenus une espèce valorisée. L'espèce n'est pas commune en France mais son étendue géographique est grandissante peut-être à cause du changement climatique.

Le Busard Saint Martin est une espèce très rare, par exemple, en Angleterre ou en 2017 il n'y avait que 4 couples. La France a environ 7200-11000 couples qui forment partie d'un patrimoine inestimable. Mais ce patrimoine ornithologique se perd facilement avec la destruction de l'habitat. Dans Le Pays de Gaure, comme nous l'avons vu, il y a très peu de friches. La perte de l'habitat de la carrière, le défrichement, la clôture d'enceinte et l'installation des panneaux va mettre la reproduction de ces oiseaux en péril.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

C. SUCCESSION ECOLOGIQUE ET LA CARRIERE DE LA TASTERE

Voici une série des photos de Google Earth qui montrent la couverture végétale de la carrière depuis 2004



2004 - Carrière toujours en activité (Google Earth
Pro - nov 2020)

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

2008 – La carrière est toujours en activité (Google Earth Pro - nov 2020)

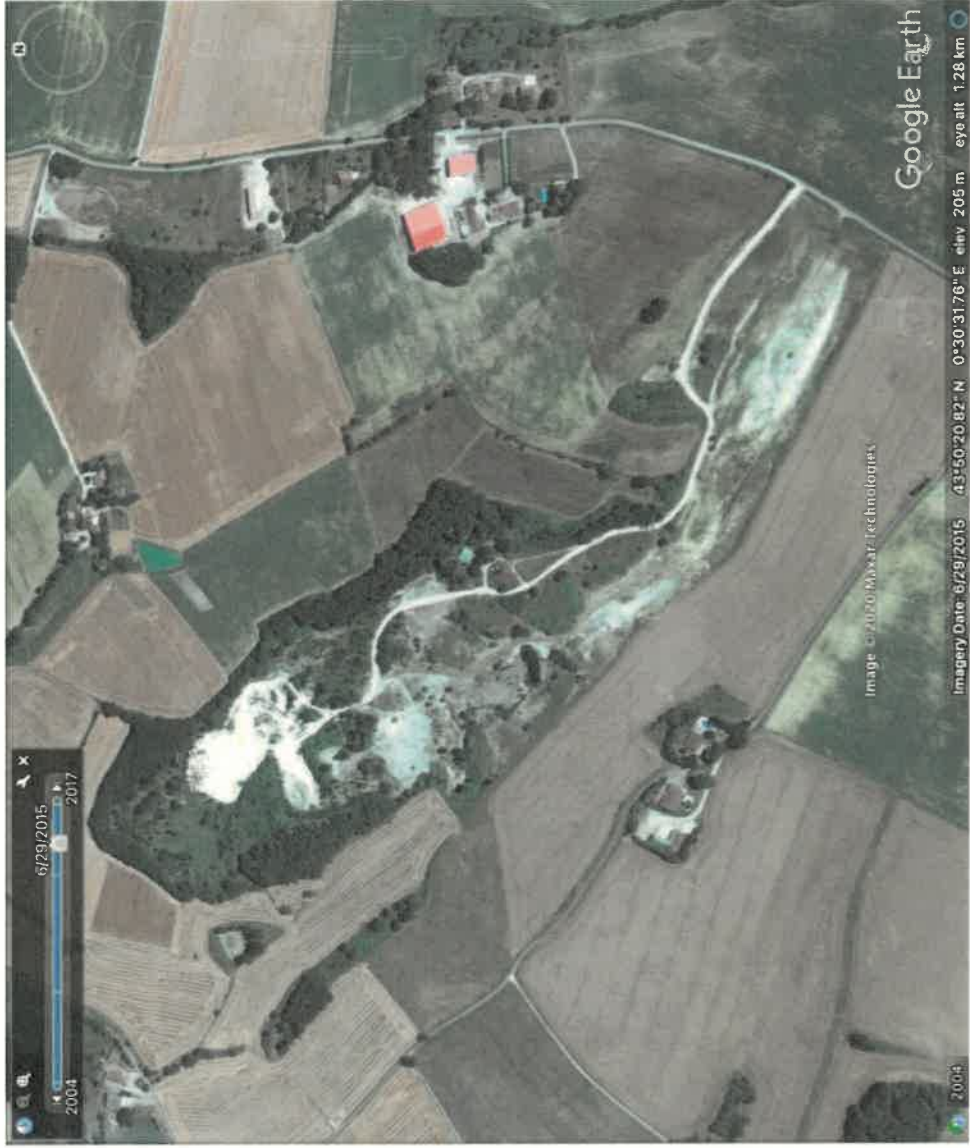


ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

2014 – L'activité de la carrière a pris fin en 2013
(Google Earth Pro - nov 2020)



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVEJETAT 30/11/202



2015 - La couverture végétative est très évidente.
(Google Earth Pro - nov 2020)

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

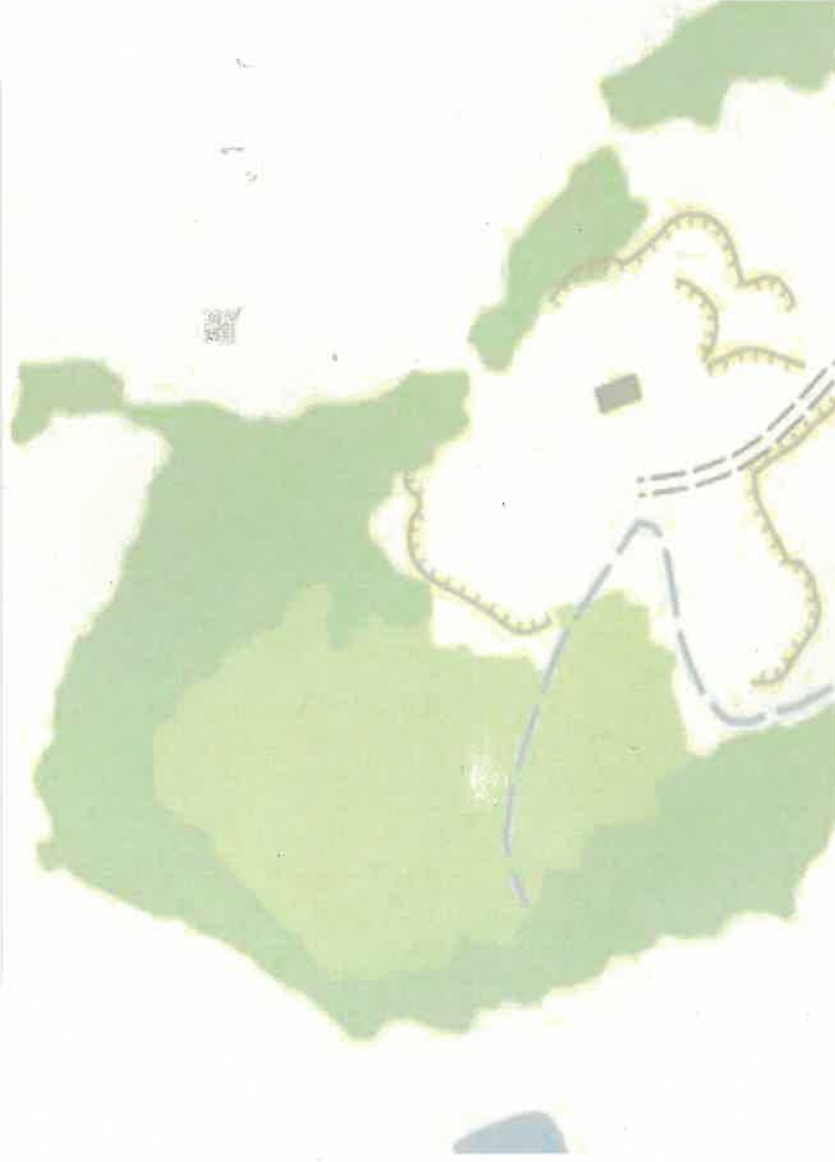


2017 - Les espaces où le calcaire est visible diminuent. (Google Earth Pro - nov 2020)

2019

La partie nord-ouest de la carrière (photo de Geo-
portail © IGN nov. 2020)





Ce que montre ces photos :

- La carrière est en train de se renaturaliser selon un processus tout à fait naturel ;
- La partie nord-ouest de la carrière était déjà couverte par la végétation en 2004 et la couverture est devenue plus prononcée dans cette série de photos. C'est précisément dans cette partie nord-ouest où se trouvent les parcelles destinées à être défrichées. Elles étaient, peut-être, par le passé, comprises dans l'emprise de la carrière, mais visiblement dans un temps éloigné. Alors il faut voir que ce qu'on va détruire, surtout dans ce coin est un bois en voie de développement, c'est déjà un espace remarquable et rare dans le Pays de Gaure.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LA FAUNE DE LA SAUVETAT 30/11/202

Nos recherches auraient montré qu'une des meilleures solutions pour restaurer une carrière est de laisser la nature faire son travail. Dans le cas de la Tastère, l'ancien propriétaire a très peu œuvré à sa réhabilitation après sa fermeture et ce que nous voyons maintenant est tout à fait en accord avec la chercheuse Julie Chenot, qui dans sa thèse, en est arrivée à cette conclusion : 'Je finirais cette conclusion par cette dernière phrase : ne pas agir, c'est agir en quelque sorte et ce peut être la meilleure action en faveur de la biodiversité'

(Julie Chenot. *Réhabilitation écologique d'écosystèmes dégradés par l'exploitation des carrières : faire avec, refaire ou laisser faire la nature ?*. Biologie végétale. Université d'Avignon, 2018. Français.)

DEFRICHEMENT ET COMPENSATION

Le Permis de Défrichement qui accorde le droit de défricher 2.9 ha de bois sur 3 parcelles de la carrière est assez triste, mais ce qui est encore plus triste c'est que la 'compensation' est bien maigre. Selon que l'on accepte que la friche soit synonyme de 'saleté' ou 'mauvaises herbes' on peut la détruire ou la 'restaurer'. Pourtant nous avons démontré ici que la friche de la carrière est un terrain naturel en développement, qui selon un processus écologique naturel s'achemine vers un petit bois typique du Pays du Gaure. Alors pourquoi 6000 m2 de 'compensation' au lieu de 3 ha ?

De plus, on nous dit qu'on recherche un terrain dans un rayon de 5 km. Mais jusqu'à présent aucun terrain n'a été trouvé. Y a-t-il une difficulté à le trouver ? Eh bien oui parce qu'il n'y a pas de terres disponibles ni d'intérêt de la part des agriculteurs à replanter des arbres dans cette commune. Vraisemblablement ces 6000 m2 seront trouvés, en accord avec les lois et les pratiques en vigueur, mais bien loin d'ici et ces 6000 m2 ne seront pas d'un seul tenant.

Et, enfin, comment saurons-nous si cette compensation a eu lieu. Qui prendra la peine de nous renseigner ?

CONCLUSION

Nous avons clairement dit que nous ne sommes pas contre le photovoltaïque mais qu'il faut être judicieux dans le choix de la localisation et du déploiement de ces énergies renouvelables. Notre problème en tant que défenseurs des paysages et de la biodiversité est que la nature, et les bienfaits qu'elle procure chez les gens de notre génération et les générations à venir, n'a pas de valeur facilement chiffrable et quantifiable économiquement. A La Tastère, on y gagne tous une très petite quantité d'électricité 'verte' et on peut la chiffrer, mais qu'est-ce qu'on y perd ? Ce n'est pas en chiffres que l'on peut exprimer la perte de la biodiversité ou même le plaisir - (très appréciable lorsqu'on se promène sur le chemin de la Hune et le long des bois, pendant la période de confinement).

Le problème pour l'espèce humaine est de générer de l'électricité sans occasionner d'émissions de gaz à effets de serre. Dans le Gers le problème se pose plus précisément comme une tentative de remplacer la centrale nucléaire de Golfech qui fait peur aux gens suite aux accidents survenus et à son ancienneté, sans avoir recours aux productions thermiques.

Pour remplacer la centrale nucléaire de Golfech on aurait besoin de presque 200 km² de panneaux solaires du type prévu pour La Sauvetat. Que se passe-t'il pendant la journée et pendant la nuit ? Est-il prévu des batteries de stockage ? Et qu'est-ce qu'il en est des batteries, des problèmes de démantèlement, des déchets toxiques, de la pénurie des métaux rares et ... on continue ainsi à tourner en rond.

Le choix alors est entre une solution du type '**technical fix**' par laquelle on reproduit tous les défauts d'antan: des solutions à grande échelle, des solutions parachutées qui n'ont rien à voir avec les habitants locaux, des solutions qui sont le produit de l'ingénierie financière des grandes corporations, des solutions qui engendrent le mépris à l'endroit des pouvoirs qui apparaissent secrets, arrogants, distants, ou celle d'une installation à plus petite échelle adaptée à une économie en circuit court.

Nous pensons que le choix de ce projet est un exemple qui illustre cette façon de penser :

- Avec ses 16 352 modules photovoltaïques
- Installés en désordre sur une superficie exiguë, morcelée et clôturée de 9,6 ha,
- Occasionnant le défrichement de 2.9ha de terrain en phase de révégétalisation avec l'offre d'une compensation dérisoire
- Et dont les retombées économiques pour la commune de La Sauvetat sont négligeables

Verdict : ce projet est **inapproprié** et **démesuré** pour ce site.